



**SESSION
SPECIALE**

LA RESILIENCE DES VILLES FACE AUX CATASTROPHES
« Etat de la préparation des villes aux risques et menaces : Evaluation des instruments de prévention et de mitigation en matière de gestion urbaine »

PRESENTATION DU PROJET DE PROGRAMME NATIONAL DE RESTRUCTURATION/RENOVATION URBAINE
SDOAE/MINHDU

PLAN

1 CONTEXTE, JUSTIFICATION ET BENEFICIAIRES

2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ET OBJECTIFS

3 COMPOSANTES ET CADRE LOGIQUE

4 MONTAGE INSTITUTIONNEL

5 PERSPECTIVES

1 CONTEXTE, JUSTIFICATION ET BENEFICIAIRES

MINHDU, MINEPAT, MINDDEVEL, MINDCAF

Conseil Régional du Centre, CVUC

MAETUR

Présidé par le SG/MINHDU

Missions: (i) tenir les concertations, (ii) élaborer les documents cadre du programme et (iii) élaborer un guide de mise en œuvre des opérations de restructuration/rénovation urbaine.

CONTEXTE

- Statistiques sur le niveau de précarité des villes;
- Dégradation de l'environnement et des infrastructures;
- Groupe de travail mis en place par le PMCG;
- Accompagnement des CTD dans un processus non seulement participatif, mais également une démarche de « learning by doing », afin de faciliter la prise en main effective par ces derniers de ces opérations.



1 CONTEXTE, JUSTIFICATION ET BENEFICIAIRES

JUSTIFICATION

La sollicitation adressée par le Mme le Ministre de l'Habitat au Premier Ministre Chef du Gouvernement pour répondre de façon cohérente et avec des moyens significatifs à la problématique des quartiers précaires.

La mise en œuvre effective des orientations de la SNAB et la SND30.

La prise en compte de la question foncière dans un contexte spéculation foncière, et l'adaptation du cadre juridique et institutionnel au contexte local de mise en œuvre des projets.

• la stratégie nationale d'amélioration des bidonvilles qui a défini trois (03) axes stratégiques: (i) amélioration de l'offre en logements convenables et parcelles constructibles pour les ménages à faibles revenus, (ii) amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services urbains de base dans les quartiers d'habitat précaire, (iii) renforcement des mécanismes de financement et de gouvernance.

• la SND30 qui envisage la mise en place d'un programme de modernisation des villes afin d'améliorer leur attractivité économique, ainsi que le cadre de vie des populations.





Bénéficiaires

1

Les populations vivant dans les zones d'habitat précaire constituent la cible principale de ce programme.

2

De manière indirecte, toutes les populations en bénéficieront à travers l'anticipation et l'atténuation des catastrophes urbaines de toute nature

3

De manière spécifique les personnes vulnérables (les personnes handicapées, les enfants, les femmes)

4

L'Etat et le Gouvernement, à travers la réduction de la facture actuelle liée à la dégradation observée dans divers secteurs

2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ET OBJECTIFS

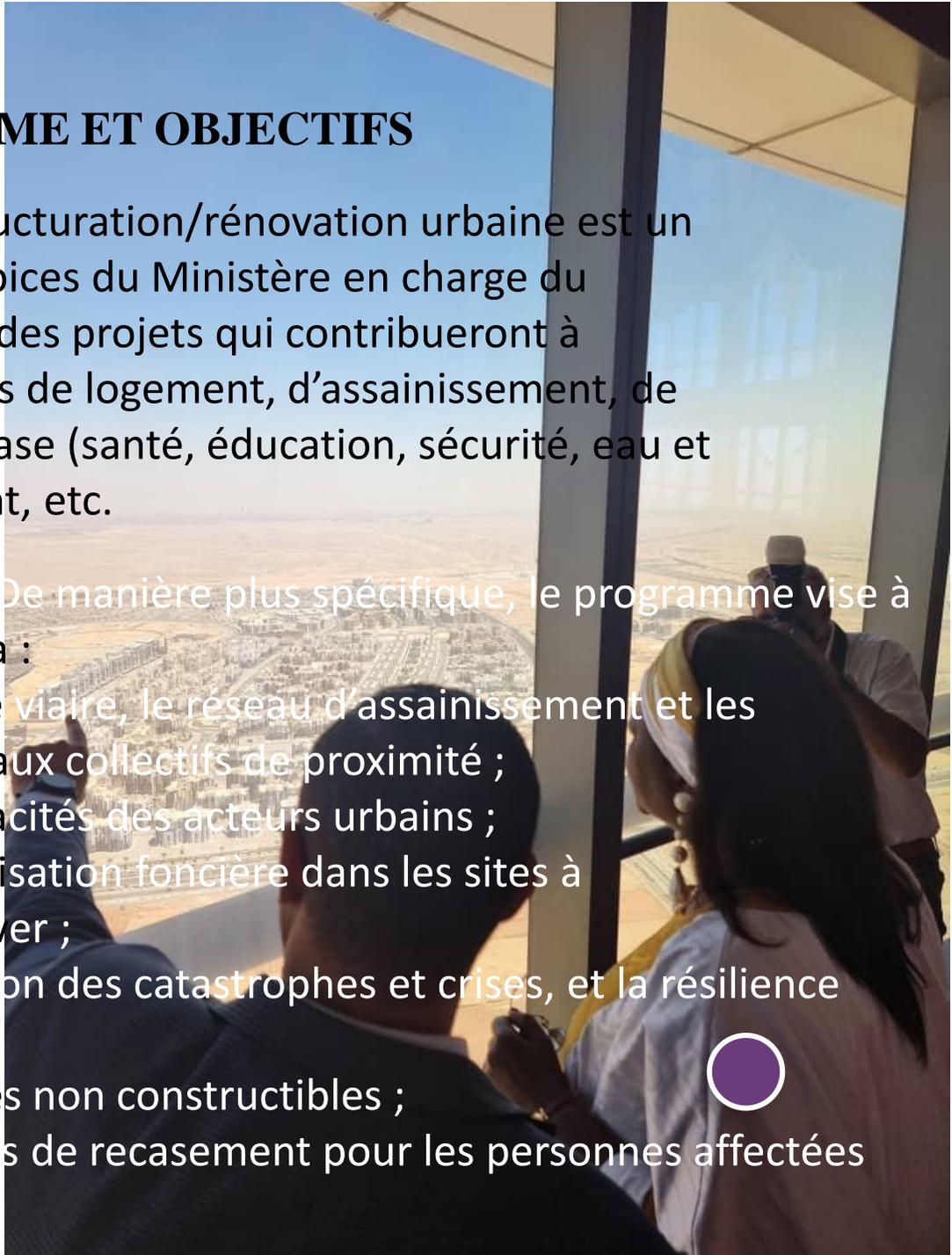
Définition du programme: Le programme national de restructuration/rénovation urbaine est un programme dont la mise en place est projetée sous les auspices du Ministère en charge du Développement Urbain, pour élaborer et mettre en œuvre des projets qui contribueront à apporter une réponse cohérente et concertée aux questions de logement, d'assainissement, de gestion des déchets, de drainage, d'apport de services de base (santé, éducation, sécurité, eau et électricité), d'espaces publics, de mobilité, d'embellissement, etc.

Objectif général:

Restructurer/rénover 1800ha de zones d'habitat précaire dans 10 villes pilotes pendant 10 ans.

Objectifs spécifiques: De manière plus spécifique, le programme vise à accompagner les CTD à :

- densifier la trame viaire, le réseau d'assainissement et les équipements sociaux collectifs de proximité ;
- renforcer les capacités des acteurs urbains ;
- assurer la régularisation foncière dans les sites à restructurer/rénover ;
- améliorer la gestion des catastrophes et crises, et la résilience urbaine ;
- sécuriser les zones non constructibles ;
- aménager les sites de recasement pour les personnes affectées par les projets.





COMPOSANTE 1

Etudes techniques et foncières

Objectif : Assurer la maturation complète des projets à travers la réalisation des études, la mise à disposition des assiettes foncières et la régularisation/sécurisation foncière en collaboration avec les structures concernées

Etudes techniques

- Suivre et élaborer les études techniques complètes assorties des plans de restructuration et des fiches de projets (sites à restructurer et sites de recasement)
- Veiller à l'approbation des plans de restructuration

Etudes foncières

- Identifier les sites à restructurer et les sites de recasement
- Accompagner les populations dans l'obtention des titres fonciers
- Recaser les populations impactées

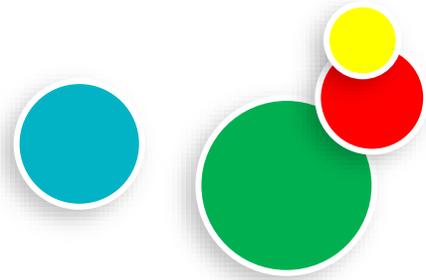
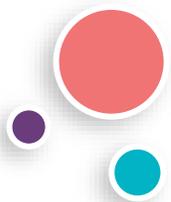


COMPOSANTE 2

Infrastructures et équipements urbains

Objectif : Accompagner les CTD dans le montage des DAO, le suivi de la passation des marchés et de la réalisation des travaux.

- Appuyer les CTD dans la chaîne de réalisation des travaux de construction, d'entretien et de réhabilitation des VRD dans les sites à restructurer et les sites de recasement
- Appuyer les CTD dans l'amélioration de l'offre en équipement et espaces publics en vue de l'épanouissement et du bien-être des populations
- Appuyer les CTD dans la promotion de l'habitat décent





Objectif : Intégrer, dans le respect des normes et prescriptions d'urbanisme, les préoccupations des populations dans la mise en œuvre des projet et assurer la saine gestion du programme.

COMPOSANTE 3

Gouvernance et renforcement des capacités des acteurs urbains

Gouvernance et Ingénierie sociale

- Assurer le contrôle interne des activités menées dans le programme
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités
- Assurer la prise en charge des populations impactées
- Coordonner les interventions de tous les partenaires impliqués

Gouvernance et renforcement des capacités des acteurs urbains

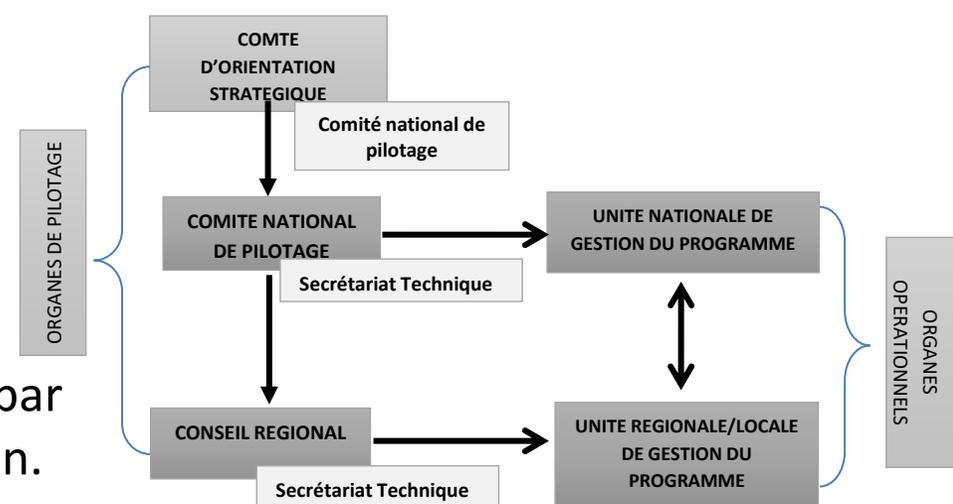
- Appuyer les CTD dans la mise en œuvre de l'ingénierie sociale
- Appuyer les CTD dans le renforcement des capacités des acteurs

4 MONTAGE INSTITUTIONNEL

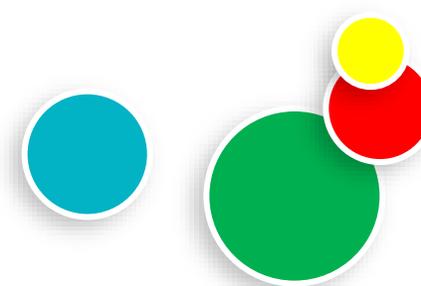
Tutelle technique du Programme sera assurée par le Ministère en charge du développement urbain.

Les organes de pilotage chargés de définir et veiller au respect des politiques de développement du programme (Comité d'orientation stratégique, Comité national de pilotage, Conseil Régional).

Les organes opérationnels chargés de la programmation et de l'exécution des activités du programme (unité nationale de gestion du programme, unité régionale ou locale de gestion du programme).



Financement : Etat
- CTD - Partenaires
(PTF, société civile,
populations)





Organes de pilotage

Comité d'orientation stratégique

Placé sous la coordination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il participe à la définition de l'orientation et de la stratégie générale de mise en œuvre du Programme.

Attributions:

- fixer les grandes orientations stratégiques et politiques du programme qui tiennent compte des propositions techniques du comité de pilotage ;
- suivre la mise en œuvre des objectifs généraux du programme ;
- mettre en place l'organe de suivi indépendant qui lui rendra compte des activités du programme tant sur le plan administratif, technique que financier ;
- évaluer annuellement la mise en œuvre du programme ;
- faciliter la résolution des éventuels blocages dans la mise en œuvre du programme.

Comité national de pilotage

Il est l'organe par définition de l'orientation et de la conduite du Programme. Il est présidé par le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain.

Attributions :

- mettre en œuvre les orientations fixées par le COS ;
- de s'assurer que le programme est exécuté conformément à ses objectifs initiaux ;
- approuver les PTBA de l'UGP, de l'unité régionale ou locale de gestion du programme ;
- assurer les relations entre l'Unité Nationale de Gestion du Programme et les ministères techniques, les institutions publiques et privées, la société civile et les partenaires au développement impliqués dans le Programme ;
- valider les coûts des activités à mettre en œuvre, les rapports d'audit, les états financiers du programme.

Comité régional de pilotage: Conseil régional

Il est la représentation du comité national de pilotage au niveau régional et est logé dans la région hôte des projets.

Attributions:

- veiller à la bonne gouvernance du programme au niveau régional ; -procéder à la sélection, l'analyse et la transmission des projets soumis par les CTD à l'unité régionale de gestion ; -contrôler la mise en œuvre des manuels de procédure et d'exécution définis par l'unité de gestion ; -examiner et approuver les activités à mettre en œuvre au niveau régional et les coûts ;
- examiner les rapports d'audit et les états financiers du programme au niveau régional.



Organes opérationnels

Unité nationale de gestion du programme

Coordonne les activités de tous les intervenants impliqués dans l'exécution du Programme. (Attributions proposées)

A sa tête un **Coordonnateur** assisté par une équipe pluridisciplinaire (Urbanistes, architectes, architectes-urbanistes, environnementalistes, sociologues, géopoliticiens, topographes, experts fonciers, ingénieurs de génie civil, juristes, géomaticiens, cartographes, etc.) répartie dans les différents secteurs opérationnels.

Unité régionale ou locale de Gestion du Programme

Organe d'exécution du projet au niveau local et son siège sera défini en fonction de la localité ou de la ville concernée par les projets, soit au niveau de la Région, de la communauté urbaine ou de la commune. (Attributions proposées)

A sa tête un **Coordonnateur régional ou local** assisté par une équipe pluridisciplinaire (Urbanistes, architecte, architecte-urbaniste, environnementaliste, sociologue, géopoliticien, topographe, expert foncier, ingénieur de génie civil, juriste, géomaticien, cartographe...etc.) répartie dans les différents secteurs opérationnels.

5 PERSPECTIVES

- accroître les ressources financières de l'Etat à travers la fiscalité induite par une activité économique contrôlée;
 - créer de nouveaux emplois, avec un cadre propice pour la création de petites, moyennes entreprises et start-up;
 - améliorer le climat social et le bien-être des populations des couches les plus défavorisées, en diminuant ainsi leur vulnérabilité idéologique;
 - améliorer la sécurité à travers la réalisation d'infrastructures d'accès aux zones reconnues comme niche de la criminalité;
- améliorer le développement humain, par l'amélioration des résultats scolaires et bilans sanitaires;
- développer le tourisme urbain, activité économique qui offre un grand potentiel pour stimuler la croissance économique;
- contribuer à la réduction significative et à une meilleure gestion des tragédies urbaines.

M E R C I

Pour votre
attention !

